

Programme Fonds C

SOUTIEN FINANCIER AUX
ENTREPRISES



Desjardins vous accompagne dans vos projets

Le programme Fonds C vise à soutenir les entreprises dans différents projets de croissance et de relance qui leur permettront de reprendre plus rapidement leurs activités et protéger les emplois fragilisés suite à la crise de la Covid-19.

Pour ce faire, il leur offre une **aide financière équivalente à 25 % du coût des projets, jusqu'à concurrence de 10 000 \$**.

Les projets proposés doivent s'inscrire dans l'un des neuf volets suivants :

1. Innovation
2. Relève d'entreprise
3. Développement des marchés étrangers
4. Investissement dans les talents
5. Investissement en équipements écoénergétiques
6. Transformation numérique
7. Ergonomie/Distanciation sociale
8. Soutien psychologique
9. Transformation du modèle d'affaires

Pour plus d'information, communiquez avec votre centre Desjardins Entreprises.

Innovation

Investir afin de maintenir les emplois et les entreprises dans les régions et combler les écarts avec les autres pays.

Critères d'admissibilité

- ✓ Démonstration d'une avancée technologique ou de procédés de fabrication innovants.
- ✓ Mise en place d'un processus pouvant soutenir de futures innovations dans l'organisation.
- ✓ L'innovation peut être constatée dans toutes les sphères d'activité de l'organisation : finance, gestion, produit, réseau, relation client, etc.

L'aide financière pourra notamment être utilisée pour :

- améliorer l'efficacité de l'entreprise.
- effectuer de la recherche et la conception d'un nouveau produit.
- réaménager la production pour accroître sa capacité.
- acheter des équipements spécialisés.
- breveter un produit.

Relève d'entreprise

Créer et maintenir la richesse dans les régions, conserver l'expertise et les gens d'affaires au sein des collectivités et préserver les entreprises.

Critères d'admissibilité

- ✓ Le repreneur choisi doit faire l'objet d'un programme évolutif de participation à la propriété de l'entreprise menant à son contrôle.
- ✓ Le plan de formation doit préciser les enjeux du développement, l'échéancier et un protocole d'acquisition dûment signé.
- ✓ Le plan de formation doit être appuyé par un profil du dirigeant recherché et une évaluation de la personne relève envisagée ainsi qu'un statut des besoins à combler.

L'aide financière pourra notamment être utilisée pour :

- couvrir les coûts du programme de formation.
- payer les frais de consultation (fiscaliste, psychologue industriel, avocat, mentor, etc.).
- payer les frais de participation à un congrès ou à une conférence portant sur la relève d'entreprise.
- offrir une formation dans une école d'entrepreneuriat (ex. : École d'Entrepreneurship de Beauce).

Développement des marchés étrangers

Contre l'incidence d'un faible potentiel de marché local par l'augmentation des exportations.

Critères d'admissibilité

- ✓ Démontrer les activités réalisées pour accélérer le développement des ventes à l'étranger.

L'aide financière pourra notamment être utilisée pour :

- couvrir les frais de consultation ou d'étude de marché en lien avec le développement des marchés extérieurs.
- payer les frais de participation à des foires spécialisées à titre de visiteur ou d'exposant.
- acquitter les dépenses encourues pour développer un nouveau marché à l'étranger (ex. : billet d'avion, hôtel, frais de représentation).

Investissement dans les talents

Créer des programmes innovants pour recruter les meilleurs talents et les conserver.

Critères d'admissibilité

- ✓ Démontrer les activités ou les programmes envisagés dans le but d'attirer ou de retenir des employés talentueux et motivés.

L'aide financière pourra notamment être utilisée pour :

- mettre en place un programme de formation à l'interne pour favoriser les déplacements des ressources vers des postes à pourvoir.
- former des associations avec des établissements d'enseignement reconnus afin de combler des besoins au sein de l'entreprise.
- concevoir des programmes avec des partenaires externes, tels que l'École d'Entrepreneurship de Beauce, pour développer des compétences non acquises au sein de l'entreprise.

Investissement en équipements écoénergétiques

Contribuer à réduire l'empreinte écologique des entreprises.

Critères d'admissibilité

- ✓ Présenter une initiative qui aura pour effet de diminuer la consommation d'énergie de l'entreprise.

L'aide financière pourra notamment être utilisée pour :

- réaliser une étude de faisabilité de transformation de systèmes permettant de diminuer la consommation d'énergie.
- investir dans des équipements menant à la diminution de consommation d'énergie.
- couvrir les coûts de transformation d'un système existant en un système à énergie plus propre.

Transformation numérique

Stimuler l'achat local et préserver les emplois pour assurer la survie des entreprises locales dans un contexte de distanciation sociale.

Critères d'admissibilité :

- ✓ Mettre en place des processus sécuritaires d'achat en ligne
- ✓ Mettre en place des mesures efficaces de cybersécurité
- ✓ Démontrer que l'initiative augmentera l'achalandage sur le site et/ou une augmentation des ventes en ligne

L'aide financière pourra notamment être utilisée pour :

- couvrir les frais pour la mise en place d'une plateforme d'achat en ligne.
- couvrir les honoraires de services d'experts pour la gestion des commandes en ligne, logistique des commandes et livraisons.
- couvrir les honoraires de consultants pour optimiser un site web existant

Ergonomie / Distanciation sociale

Aménager des lieux de travail qui permettront de respecter les nouvelles normes d'hygiène et de distanciation sociale.

Critères d'admissibilité :

- ✓ Achat de mobilier ou de matériel qui sont devenus nécessaires suite à la crise du Covid-19.
- ✓ Présenter des initiatives qui permettront de respecter les règles émises par les autorités.

L'aide financière pourra notamment être utilisée pour :

- achat de matériel d'hygiène (gants, masques, nettoyant, etc.)
- achat de mobilier permettant la distanciation sociale
- couvrir les honoraires d'un ergonome pour le réaménagement des installations
- achat d'outils spécialisé permettant de respecter les règles de santé...MFT

Soutien psychologique

Offrir un soutien psychologique aux entrepreneurs et leurs employés pour faire face aux nouveaux défis et enjeux de la crise de la Covid-19.

Critères d'admissibilité :

- ✓ Mise en place de programmes accessibles à tous les employés
- ✓ Travailler avec des professionnels certifiés
- ✓ Initiatives en lien avec la gestion de la crise

L'aide financière pourra notamment servir à :

- couvrir les honoraires de psychologues et/ou programmes d'aide psychologique
- couvrir les frais de consultation pour la mise en place de programmes RH
- couvrir les frais pour des formations en gestion de stress, gestion de crise, etc.

Transformation du modèle d'affaires

Se réinventer et se transformer afin d'assurer la survie des entreprises en région et maintenir voire même créer des emplois.

Critères d'admissibilité :

- ✓ Modification du modèle d'affaires initial survenu suite à la crise de la Covid-19

L'aide financière pourra notamment servir à :

- couvrir les honoraires de consultation en matière de fusion d'entreprises
- couvrir les honoraires pour services professionnels ou consultant